

Jeudi 14 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Broyage des déchets verts à domicile **Pérennisation du service et évolutions**

Lancé à l'automne 2012, le service saisonnier de broyage à domicile des déchets verts rencontre un succès grandissant. Le conseil communautaire s'est ainsi prononcé pour sa pérennisation. Cette décision s'accompagne d'une simple évolution : une participation financière sera requise auprès des quelques usagers sollicitant une intervention nécessitant plus d'une heure de broyage. La prochaine campagne est planifiée à l'automne.

Le fonctionnement du service

Celui-ci a vu le jour à l'automne 2012, dans le cadre d'une expérimentation. Il s'adresse à l'ensemble des foyers des communes du Bas Chablais*. Il permet de faire broyer à son domicile les branchages les plus encombrants résultant des tailles de haies et des élagages. Le broyage est effectué sur rendez-vous par du personnel de l'association du LIEN (Léman Insertion Environnement). Deux campagnes saisonnières sont programmées, au printemps et à l'automne.

**Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex, Yvoire.*

Une volonté : la réduction des déchets verts

Limiter les apports en déchetterie

Le service s'inscrit dans la volonté de la collectivité de réduire les volumes de déchets verts collectés en déchetteries : **en 2013, ce sont 4 264 tonnes de déchets verts, soit environ 118 kg par habitant, qui ont été déposées dans les trois déchetteries intercommunales.** Entre 2004 et 2014, ce volume a augmenté de 37 %, avec des coûts associés croissants pour la collectivité.

Pour l'utilisateur, le service permet aussi de **limiter ses déplacements à la déchetterie** : c'est un gain de temps et de carburant. Sur les 180 000 véhicules qui se rendent chaque année dans les trois déchetteries intercommunales du Bas-Chablais, un tiers des usagers vient plus particulièrement déposer des déchets verts.

Une valorisation chez l'utilisateur

Le broyat obtenu, qui doit dans tous les cas être valorisé chez le particulier bénéficiaire du service, est utilisable pour améliorer la qualité de son compost en le mélangeant aux déchets de cuisine. Il permet aussi d'effectuer un paillis : étalé au pied des plantations ou des haies, il conserve l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir son jardin !

Le broyage est enfin **une solution alternative au brûlage** des déchets verts, qui est une pratique strictement interdite.

Une action complémentaire à la promotion du compostage

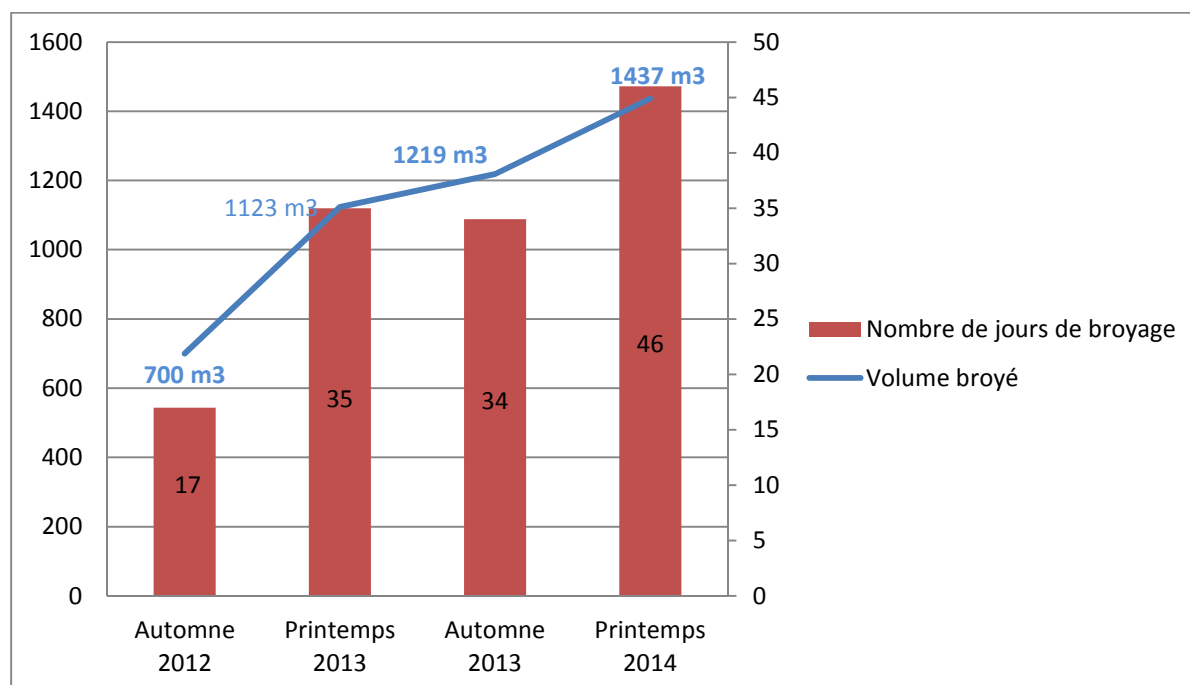
La communauté de communes propose aux usagers **de faire l'acquisition, à tarif réduit, d'un composteur individuel**. Ce procédé permet de réduire jusqu'à 35 % le poids de sa poubelle. Il permet de composter aussi bien les déchets verts que les déchets de cuisine. **Plus de 1200 foyers du Bas-Chablais ont bénéficié du dispositif** depuis 2008.

Les usagers domiciliés en habitat collectif peuvent aussi pratiquer **le compostage entre voisins** : la communauté de communes établit la faisabilité du projet, et, le cas échéant, accompagne les usagers dans sa mise en place.

Un bilan largement positif depuis septembre 2012

Les résultats, après 4 périodes d'interventions, sont particulièrement positifs.

Depuis son lancement, le service a connu **une montée en puissance significative**, tant par rapport au volume de déchets verts broyés qu'au nombre de jours d'interventions afin de répondre à une forte demande :



En 2013 :

- **386 interventions**
- **2 342 m³** de déchets verts broyés, soit environ 330 tonnes
- **69 jours** de broyage (coût d'une journée d'intervention : 400 €).

Une participation financière pour les volumes les plus importants

La prestation était gratuite durant la phase expérimentale du service. **A partir de cet automne, une tarification est mise en place pour les interventions dépassant une heure de broyage**, afin de limiter les demandes excessives et d'offrir le service au plus grand nombre.

Concrètement, en tenant compte des durées moyennes d'intervention mesurées jusqu'à présent, **la gratuité devrait être maintenue pour plus de 80 % des bénéficiaires***.

Temps de broyage effectif	Montant facturé
< 1h	Gratuit
De 1h à 1h30	35 €
De 1h30 à 2h	70 €
De 2h à 3h	280

**Le rendement du broyeur est de 10m³/heure.*

Prochaine campagne dès mi-septembre 2014

Pour bénéficier du service **à partir de mi-septembre 2014**, les demandes sont à adresser **dès à présent au service déchets de la communauté de communes**. En fonction des demandes et dans la mesure du possible, il est établi un planning d'intervention par commune. Les interventions sont programmées les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Cette campagne automnale durera **jusqu'à mi-décembre 2014**.

Les conditions pour bénéficier du service :

- Etre domicilié dans l'une des communes du Bas-Chablais
- Accepter le règlement du service
- Une intervention par foyer et par campagne de broyage
- Volume de déchets verts minimum requis : 2 m³
- Diamètre des déchets verts acceptés : de 1 à 10 cm
- Les branchages doivent se situer sur un chemin carrossable

Informations et prises de rendez-vous :

Communauté de communes du Bas Chablais – service déchets

Tél : 04 50 94 27 27

Contact Presse :

Caroline Jacquier

Tél : 04 50 94 27 67

e-mail : cjacquier@cc-baschablais.com